

Compte rendu N°03
-
CONSEIL MUNICIPAL DU 27-03-2018

OUVERTURE DE SEANCE A 19H

D.2018-16 : Choix des entreprises pour les travaux de ravalement des façades et le programme d'aménagement du périmètre du cloître.....2

D.2018-17 : Compte-rendu du sourcing pour le parcours de visite de la bastide de Marcillac.3

D.2018-18 : Rénovation des locaux occupés par les restaurants du cœur.4

Informations diverses :5

Questions diverses :6

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Vote
15	11	15
Date de convocation :		
21 Mars 2018		

L'an deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON, Maire.

Le Conseil Municipal :

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Louis GUILHAUMON, Jean-Luc MEILLON ; Marie-Thérèse BAUD-GERS ; Carine GUILLET, Thierry LAFFOURCADE, , Thierry CAUBET, Jean-Claude LASSERRE, Christophe PESANDO, Géraldine CAPDEVIELLE ; Frédérique SADELER, Pierre BARNADAS,.

ABSENTS EXCUSÉS : Jérôme DELESALLE donne procuration à JL MEILLON, Dominique DUMONT donne procuration à JL GUILHAUMON ; Corinne BARRERE donne procuration à Marie Thé BAUD-GERS, Céline VIATEAU donne procuration à F. SADELER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Géraldine CAPDEVIELLE.

D.2018-16 : Choix des entreprises pour les travaux de ravalement des façades et le programme d'aménagement du périmètre du cloître.

Monsieur le Maire rappelle la désignation des membres du groupement conjoint SCPA GIAVARINI-VILLENEUVE et SARL Le Pavillon Architectures comme maîtres d'oeuvre pour l'exécution des prestations demandées en date du 18 décembre 2017 et relative à la rénovation de deux façades et à l'aménagement de la cour de l'ancien cloître des Augustins.

Dans ce cadre et en amont du lancement de la consultation des entreprises, les architectes ont défini un estimatif des travaux. Celui-ci est composé de quatre lots à tranche unique d'un montant hors taxes de :

1. Lot maçonnerie - pierre de taille : 185.081 €
2. Lot charpente – couverture : 33.520 €
3. Lot menuiserie – serrurerie : 20.950 €
4. Lot électricité : 3.500 €

Soit un total hors taxes de travaux de 243.051 € auquel s'ajoutent les honoraires (10%), les hausses et aléas (1,09%). Coût total de l'opération hors taxes : 270.000 €.

La commission d'appel d'offres du 2 Mars 2018 a constaté les offres suivantes :

1. Lot Maçonnerie-Pierre de taille : 5 candidats dont les offres s'élèvent respectivement à :
 - ⇒ 191.467,42 € (Chevrin Geli)
 - ⇒ 180.760,34 € (TMH)
 - ⇒ 126.136,00 € (Vicentini Restauration)
 - ⇒ 116.057,10 € (Chailloux)
 - ⇒ 151.652,56 € (SGRP).
2. Lot Charpente – couverture : 2 candidats dont les offres s'élèvent respectivement à :
 - ⇒ 32.555,40 € (TMH)
 - ⇒ 29.288,50 € (Villemampe)
3. Lot menuiserie – serrurerie : 2 candidats dont les offres s'élèvent respectivement à :
 - ⇒ 18.470 € (Villemampe)
 - ⇒ 18.457,80 € (SAS Petiton)
4. Lot électricité : 1 candidat dont l'offre s'élève respectivement à :
 - ⇒ 3.383,35 € (Bagnarosa).

Monsieur le Maire rappelle les critères de jugement des offres soit un taux de 60% pour la valeur technique du dossier et 40% pour le prix des prestations ; la notation globale s'effectuant sur 100 points.

L'analyse technique des mémoires fait émerger les entreprises suivantes comme les plus adaptées au cahier des charges de la consultation :

1. Lot 1 : Vicentini Restauration (atouts techniques et humains avec d'importantes références en matière de restauration du patrimoine et une pondération du coût par rapport à l'estimatif de 58.945 €.
2. Lot 2 et Lot 3 : Villecampe (atouts techniques, humains et financiers).
3. Lot 4 : Bagnarosa : seule candidature et offre moins disante par rapport à l'estimatif.

Le coût total de l'opération s'élève à 177.277,85 € soit une moins value de 65.773,15 €.

Monsieur le Maire ouvre le débat à partir des éléments mis en évidence dans le cadre de la commission d'appel d'offres.

L'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à:

- Signer le marché public à procédure adaptée 2018-001 de Ravalement de deux façades et d'aménagement du périmètre du cloître.
- Lancer les travaux avec les entreprises Vicentini Restauration – Villecampe – Bagnarosa Gauthier.

Ces travaux débuteront le 3 avril 2018, la première réunion de chantier étant prévue le 29 mars 2018 à 15h30.

La réception des travaux est programmée pour le 16 juillet 2018.

D.2018-17 : Compte-rendu du sourcing pour le parcours de visite de la bastide de Marciac.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a délibéré en date du 29 Mars 2017 sur le plan de financement du parcours de visite historique et patrimonial de Marciac.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme relatif aux Grands Sites Occitanie, auquel la mairie de Marciac a souscrit en proposant une offre de visite qui participe à son développement touristique.

Ce projet émane d'une collaboration étroite avec l'association MIM (Marciac Intramuros) et l'INRAP (Institut National de recherche archéologique et patrimoniale) dans le cadre d'une coopération scientifique et culturelle.

Monsieur le Maire indique que ce parcours qui se développe sur une distance de 800 mètres est constitué d'un ensemble de panneaux de visite, installés en des points remarquables de la Bastide afin d'en conter l'histoire, d'éveiller la curiosité du visiteur et de conserver son attention.

Un second niveau d'information sera assuré par la création d'un document de visite, téléchargeable qui intègrera des informations détaillées et un guide du cheminement. Le visiteur pourra ainsi compléter son parcours par une documentation dématérialisée proposée en ligne et par ce média numérique, accessible et ludique.

Une table numérique installée dans le hall d'entrée de la mairie viendra compléter ce dispositif.

Le coût du projet global est évalué à 38.281,17 €, son financement est assuré par :

- ⇒ La Région (50%) soit 19.140,85 €
- ⇒ Le fonds Leader : (30%) soit 11.484,51 €

⇒ La part d'autofinancement : (20%) soit 7.656,34 €.

La mise en œuvre de ce projet nécessite l'acquisition d'une table numérique équipée d'un PC intégré avec écran de 55 pouces comprenant la programmation et l'assemblage, l'installation et la phase de tests. Trois entreprises ont fourni des devis :

- ⇒ Entreprise Anagram : 14.135 € HT
- ⇒ Entreprise Empreinte : 13.008 € HT
- ⇒ Entreprise Digilor : 12.582 € HT

La mise en œuvre d'une Charte graphique des expositions et manifestations culturelles de la ville de Marcillac et les maquettes des panneaux de parcours patrimonial, la maquette pour la table numérique et la maquette d'un flyer. Trois entreprises ont formulé une offre :

- ⇒ Solutions graphiques : 2560 € HT
- ⇒ Les clés du camion : 6970 € HT
- ⇒ Nathalie Lavaud : 1900 € Sans TVA.

La réalisation de dix-sept panneaux patrimoniaux (soit 11 formats A3, 2 formats 10/15, 3 formats 40/60, 1 format 60/80) et de la programmation assistée par ordinateur. Trois entreprises ont présenté une proposition :

- ⇒ Entreprise Boscher : 15.660,50 € HT , en aluminium brossé et sérigraphie quadrichromie.
- ⇒ Entreprise Empreinte : 11.545,00 € HT technique céramique et 11.753,00 € HT en lave émaillée.
- ⇒ Mic Signaloc : 1470,00 HT en stratifié.

Les conclusions de ce sourcing permettent d'évaluer globalement le coût du projet à 31695 € soit une moins - value de 6.586 €.

Monsieur le Maire ouvre le débat quant à la mise en œuvre de ce projet.

Après délibération, Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire:

- A retenir les entreprises suivantes : Anagram pour la table tactile, Nathalie Lavaud pour la charte graphique et Boscher pour les panneaux patrimoniaux.
- A réaliser les travaux du parcours de visite
- A produire les dossiers de demande de financement relatifs à ce projet conformément aux décisions prises par la collectivité.

D.2018-18 : Rénovation des locaux occupés par les restaurants du cœur.

Monsieur le Maire rappelle sa dernière et récente visite aux locaux des restaurants du cœur (ex-Hangar à bateaux) à l'issue de laquelle il avait évoqué lors du conseil municipal du 27 février 2018 la nécessité de remédier à la vétusté et la dégradation de ces locaux rendant les conditions de travail des bénévoles très difficiles. Suite à ce constat il indique avoir demandé au responsable des services techniques d'étudier les travaux nécessaires à la réhabilitation de ce bâtiment.

Ces travaux à réaliser sont les suivants :

1. Lot de maçonnerie : création d'une ouverture dans le mur en parpaings permettant une pose en tableau d'une porte aux normes handicapés soit 0.93 m de large, un bouchage des ouvertures en façade principale en blocs aggro avec raccords enduits intérieurs et extérieurs, le dressage des maçonneries pour pose des menuiseries et pose des appuis de fenêtre pour les deux ouvertures, la réalisation d'une chappe de 5cm d'épaisseur sur environ 85 m2 et le carrelage 40*40 en pose droite avec joints 4 mm maxi, raccordement de la tranchée (14 m) réseau EU.
Ce lot inclue les travaux de plafonds et cloisons
Evaluation du coût moyen de ce lot : 18.000 €
2. Lot menuiserie : réalisation et pose de six menuiseries pvc sur mesure (environ 0.55*1.75) sur façade côté route (une vitre et basculante côté intérieur), réalisation et pose d'une porte fenêtre à double battants en pvc (1,77*2,24), réalisation et pose d'un bloc porte de service en pvc vitrée, la réalisation et pose de deux fenêtres pvc sur mesure de (1,77*0,42) et une vitre, réalisation et pose de deux blocs porte intérieur pvc, la réalisation et pose de deux volets double (1,77*2,24)
Evaluation du coût moyen de ce lot : 8.000 €
3. Lot électricité et chauffage : Vérification et chiffrage pour remise aux normes de l'installation existante, installation de 5 points lumineux dont deux avec va et vient, installation de prises électriques suivant la norme en vigueur, pose de radiateurs radians adaptés aux surfaces.
Evaluation du coût moyen de ce lot : 6200.00 €

L'ensemble de ces travaux s'élèvent globalement à 35.000 €,

Monsieur le Maire précise :

1. La nécessité de s'attacher le concours d'un architecte, maître d'œuvre de ce projet.
2. Il propose le plan de financement sollicitant l'Etat, la Région et le Département.

Monsieur le Maire ouvre le débat et l'assemblée délibérante l'autorise à :

- Mettre en œuvre la réalisation des travaux de rénovation des restaurants du cœur
- Recourir aux services d'un architecte.
- Solliciter des aides financières conformément au plan de financement proposé.
- Elaborer les dossiers de demandes de subventions et signer toutes pièces à intervenir.

Informations diverses :

1. Rénovation énergétique du cloître : consultation de Monsieur Villeneuve pour émettre des préconisations adaptées à l'ensemble « salle des fêtes – cinéma – territoires du jazz ».
2. Classement du Chemin de Ronde en voirie départementale.
3. Compte-rendu de la réunion organisée à la sous – préfecture dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de maîtrise d'ouvrage au Sivom Mièlan Marcillac pour la construction du gymnase.
4. Compte – rendu de l'intervention de Madame Iborra, sur l'avenir des EPHAD

5. Consultation organisée par le Conseil Départemental pour choisir un nom au collège (à prévoir pour Avril 2018)

Questions diverses :

LEVÉE DE SEANCE A 20H28

Fait à Marciac le 28 Mars 2018
Le Maire
Jean Louis GUILHAUMON